

Actualités paroissiales à Notre Dame Des Millieres



En 579 l'évêque Felmase I fut sacré évêque par l'archevêque de Vienne. Son diocèse comprenait la vallée de Suse ; Au-delà des Alpes, et les vallées de Maurienne, du Gelon.....Gontran revêtit cet évêque de la dignité de comte ou leude, et lui confia la juridiction sur presque toute la Maurienne, notamment sur le territoire des Millières, comprenant les communes actuelles de Sainte Hélène, Notre Dame, Monthion et Grignon.

1139 L'évêque Airalde successeur de Conon II offre les dîmes et les offrandes de l'église aux chanoines de saint Georges de Chevino

1184 Le pape reconnaît que la moitié de l'église des Millières appartient à la juridiction de l'évêque de Maurienne, l'autre moitié probablement au prieuré bénédictin qui existait sur le territoire de Sainte Hélène. Le diocèse de Maurienne limité par l'Isère s'étend de Notre Dame à la Rochette (**Notice Lion p14 et 15**) et (**cartulaire de l'évêché de Maurienne----- (Archives de Savoie côte IR 101 SA173)**).

1262 Une date pour notre église lors d'une vente faite à l'archevêque de Cantorbéry, seigneur de Tournon par Pierre Des Millières, prêtre de servis dans la paroisse des Millieres. (**côte SA 27 Archives de Savoie**)

1317 Ventes consenties au profit d'Amédée V comte de Savoie par des habitants des Millières-----(**Archives de Savoie côte SA 32 'trésor des chartres'**)

1432, Une dénommée Péronette, servante du curé des Millières reçoit une amende de 18 deniers de la part du seigneur de Cléry dépendant de la collégiale. (**côte 3G200 Archives de Chambéry**).

1520 Premier écrit : il s'agit d'un recueil des dîmes rédigé par Claude Piffet et Augustin Gros et dues par les paroissiens (farine de froment, seigle, orge).
En 1562, la dîme rapportait 34 quartes de froment, 33 de seigle et 53 d'avoine. (**Archive paroissiale**)

1531 Collation effectuée en la cure de Notre Dame Des Millières
« *La Requête du révérend Rabatel, curé des Millières, aux fins d'être enjoint à révérent Millières de lui remettre 266 livres et 13 sols, 4 deniers, par lui exigée, du seigneur-sénateur de la Tour, prévenu de la fondation faite par noble Philibert de Cerisier avec des conventions ensuite.* » fol 86 V°
(**Archives départementales de Chambéry, bulles pages 521 et 741, édits de bulles 1657-1730.Réf. : FOL 215 V**)

1570 Visite pastorale de l'évêque Pierre de Lambert, celui-ci prend ensuite la direction de Sainte Hélène des Millières.

1596 Procès-verbal effectués constatant les empiétements commis sur les terrains communaux. Comme il n'y a pas de cadastre certains villageois de communes limitrophes essayent d'agrandir leur domaine, afin de conquérir des terrains plus hospitaliers, mais aussi pour payer moins d'impôt ----- (côte 694) Archive de Savoie).

1603 Si l'on parle d'église il faut bien parler un peu de son serviteur. A cette époque, le prêtre devait trouver les moyens de survivre, il lui fallait donc un morceau de terrain pour faire un petit potager. Louis Baudin de Montermont donne à la cure un terrain.

1636 Le pape Urbain VIII publie un jubilé à l'univers entier pour obtenir de Dieu la cessation des guerres, dans tout le pays c'est une immense espérance.

1645 Procession de madame Royale le 5 septembre

Le 11 juillet 1636 Jubilé universel concédé par notre Saint Père le pape Urbain VIII

1652 Décès du révérend père Collet curé de Notre Dame

Le curé de Notre dame des Millières jouissait d'un jardin (ancien presbytère) il rapportait 34 quartes de froment, 55 de seigle et 53 d'avoine sur cette quantité le baron de Sainte Hélène prélevait 18 quartes de froment, 20 de seigle, et 20 d'avoine, il ne restait au curé, que 16 quartes de blé, 35 de seigles et 24 d'avoine voilà pour la dîme. Cette même année la plaine de Grignon fut inondée

La dîme: En latin décima, dixième partie (ou fraction variable) des récoltes, qu'on payait avant la révolution à l'église ou au seigneur.

1656 Le 2 octobre décès de Noble Jeanne Françoise de Covis... a légué au grand autel de Notre Dame 40 florins et a ordonné la cense pour quatre messes

1657 à 1730 Le seigneur possédait une maladière (hôpital-léproserie) elle était dirigée par des religieux, peut-être des Antonins ou frères hospitaliers de Saint Antoine.

Au 17° siècle existait une chapelle dédiée à saint Roch.

1665 Don en faveur de l'église de Notre Dame des Millières par Le haut et puissant seigneur, marquis de Duingt dit Mareschal, comte de la Val d'Isère, baron de Sainte Hélène, chevalier des Saints Ordres SS Maurice et Lazare, gentilhomme ordinaire de son altesse ducale, grand écuyer (directeur des chasses) de la province de Tarentaise, comte et commandeur d'Allinges, vicomte de Tarentaise et seigneur du Chatelard ...Le baron donne une grange au Moisset de la valeur de 55 florins.

1670 Le comte de la Val d'Isère cherche à récupérer ses biens, et ses droits. L'église par le biais de son curé et de son évêque Monseigneur Bezetti pensent qu'au contraire le comte essaye de les voler.

1677 Décès de monsieur le curé Paraz le 31 juillet.

1691 Monthion faisait partie de la paroisse de Notre Dame Des Millières.

1717 Joseph Chevrier-Gros originaire de NDM est vicaire à Bonvillard.

1747 Le prêtre devient l'intermédiaire entre le comte et ses sujets :

Le comte de la Val d'Isère remet au curé un titre de créances de 333 livres 8 sols 6 deniers sur les héritiers de Claude Gumery de ND des Millières.

1749 19 nominations et inventaire des biens de la cure. (ADS cote IR 601B)

- Le 3 septembre Grignon, Neveau font partie de la paroisse de Notre-Dame-Des Millières (elle fait partie de l'Evêché de la Maurienne de même pour la gabelle
- Décès du prêtre Audrivet, curé de Notre Dame. En outre à cette époque on sait que le prêtre possède quelques biens sur la commune de Montailleur.

1753 A Grignon pour la pension du vicaire "Les honoraires que la commune est en coutume de payer au curé des Millières de qui elle dépend, pour le spirituel

- Une neuvaine a été célébrée pour la conservation des récoltes".

1758 Le 26 décembre a été enterré l'abbé Crinel.

1761 Le 15 décembre à 15 heures à Sainte Hélène des Millières

'Dans mon étude par-devant moi notaire royal collègue, soussigné et en présence des témoins ci-après nommés seront personnellement établis et constitués honorables , Joseph fils de feu François Granger syndic de la paroisse de Notre Dame Des Millières, Jean fils de Claude Gontier , Jean fils de feu Joseph Baudin, François , Jacques Souzon et Claude ,Louis Gontier, tous conseillers et natifs et vivant dans la paroisse de Notre Dame Des Millières acceptent et donnent à prix fait, Des réparations a faire aux vitraux de l'église de la paroisse ...Reçu par Maître Brunier pour le prix de 55 livres. (Archives paroissiales)

Avis fait est donné à révérend FJ Janton par le conseil du dit lieu des réparations à faire aux vitres de l'église du dit lieu'

Jean François Laissard notaire.

1770 Le 24 juillet suite à la visite pastorale de Mgr l'évêque, du 17 octobre 1769 réparations diverses dont la réfection des ferrures de la porte de la pyramide des fonds baptismaux

1776 -Vérification des comptes et réparation de l'église.

On constate que Joseph Gonthier doit à la communauté de Notre dame Des Millières la somme de 302 francs.

1779 Dans l'étude du notaire Jean François Laissard, le 28 septembre vient a comparaître Jacques Portier, Jean Baptiste Pillet, Joseph Vautier, Jean François Portier, Jean Baptiste Bonjean, Antoine Gonthier débiteurs présumés de la paroisse.

1789 Barthelemy la Clérine fait refaire les planchers de l'église

1790 Le 25 octobre réfection du clocher

1805 Le traitement du curé s'élevait à 900 francs dont 300 francs sur les revenus communaux.

La révolution venue de France

En 1792, Notre Dame faisait partie du mandement de Grésy sur Isère, diocèse de Maurienne, judicature de Chambéry et du parlement de Chambéry. L'église se situait au centre du village.

Mais suite à l'arrivée des troupes révolutionnaires en Savoie, Le village, s'appellera 'LES ETAUX' puis 'LES MILLIERES' pour retirer tout ce qui pourrait faire penser à l'ancien régime.

La convention envoie ses représentants en remplacement de Dumas. C'est Philibert Simond qui en 1793 sera son successeur. Il saura préserver les intérêts de l'église.

Accusé d'être trop modéré, il est exécuté en 1794.

1794, il est remplacé par Antoine-Louis Albitte qui sera le nouveau député du Mont-blanc. Il sera plus tard avocat à Dieppe. Les députés nommés par les communes de la province de Savoie s'assemblèrent à Chambéry, pour former un gouvernement provisoire appelé «*l'assemblée nationale souveraine des Allobroges*»

Le 21 octobre un arrêté ordonna de démolir les bâtiments rappelant la féodalité, il fallut donc abattre la tour de la maison forte du Mollard (Sainte Hélène).

Les biens appartenant au clergé sont spoliés aux bénéfices de la république, les dîmes sont supprimées, tous les objets en métaux divers sont fondus, le mobilier est mis aux enchères. Au Millières certains objets du culte furent cachés par quelques familles pour les soustraire à la fureur révolutionnaire.

La république a faim et à soif, ses dirigeants recherchent avant tout de l'argent pour continuer la guerre contre les monarchies étrangères et se défendre des ennemis de l'intérieur.

Albitte membre de l'assemblée et de la convention, siégeant du côté de la Montagne est particulièrement engagé dans la lutte contre les nobles, les immigrés et autres 'gentils'. Il prend des mesures pour éliminer les prêtres et les édifices, il se méfie en particulier des hommes qui sont bons en privé car ils peuvent être les pires ennemis de la révolution. La pratique religieuse surtout dans nos contrées représente une donnée importante pour la tranquillité public alors on autorise les prêtres a continuer la messe à condition de prêter serment à la république. Pour ceux qui refuseront leur sort n'est pas très agréable comme pour le curé Laurent Dimier de Sainte Hélène qui doit subir l'interrogatoire, la prison, puis la déportation.

La population millièraïne est terrorisée la religion, la foi, le sacré, tout est suspect pour les représentants de la révolution. Le curé Janton natif de Villard'Hery devient prêtre de la Nation puisqu'il a accepté de prêter serment de fidélité « *à la Nation, à la loi et au Roi* ». Je jure de veiller avec soin sur tous les fidèles de cette paroisse qui m'est confiée; Je jure d'être fidèle à la nation, à la foi et au roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. *Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la république* ».

12 juillet 1790, l'assemblée constituante vota la constitution civile du clergé

27 novembre et 26 décembre 1790 imposa aux prêtres le serment de fidélité au Roi à la Nation, à la loi et au Roi.

Les prêtres devenaient ainsi des fonctionnaires publics et percevaient un salaire de l'état.

- En 1791 loi sur 'le serment civique'.

L'église a été fermée une première fois sous la révolution de décembre 1793 en l'année 1795.

Toujours en 1795, on compte 1030 prêtres réfugiés. On apprend que le 4 octobre l'officier public Laissard a été écrasé par la chute d'une pierre venant du clocher de Sainte Hélène (il en avait dirigé la destruction).

Suite aux guerres contre l'étranger la commune était imposée d'une somme de 100 francs parmi les habitants les plus riches.

La mairie convoque ses concitoyens valides pour les engagés dans la garde nationale.

Le 3 ventôse de l'An VII et VIII, il est reproché à des agents municipaux de n'avoir pas pris des mesures nécessaires :

- Pour empêcher les exercices religieux.
- Pour empêcher les convocations aux exercices religieux par le son des cloches.
- Pour n'avoir pas pris les mesures pour empêcher le rétablissement d'un culte (**Archives de Savoie série L série IR 801**).

En effet malgré l'interdit révolutionnaire la pratique et la foi religieuse continuaient d'être entretenues à Notre Dame des Millières.

De la terreur à la fin du second Empire

Le 15 juillet 1801, Napoléon Bonaparte signe avec le représentant du pape Pie VII le concordat rétablissant le culte catholique y compris dans les départements nouvellement français.

En 1802, la hiérarchie épiscopale concentre ses efforts à la réorganisation des diocèses en particulier ceux d'Annecy, de Maurienne et de Tarentaise qui sont remplacés par Chambéry et Genève.

Trois archevêques sont nommés : Mgr François Marie Bigex, M gr A. Martinet, Mgr Alexis Billet. Et comme suite à la nouvelle réorganisation administrative du 23 mars 1808, Sainte Hélène perd le nom de paroisse et devient chapellenie en vertu du décret impérial. Pour des raisons économiques, elle est rattachée dorénavant à la succursale de Notre Dame des Millières.

En 1815, suite à l'abdication de l'Empereur, la Savoie est retournée sous l'autorité du gouvernement Sarde. Une politique de rénovation des églises est mise en place à la fois dans le domaine administratif et architectural.

On décide donc du rétablissement définitif des diocèses de Maurienne et de Tarentaise ainsi qu'en 1822 de l'érection du diocèse d'Annecy .En 1826 création de la fabrique.

1831 Dans l'église on compte 94 chaises, 58 places de bancs et 56 places de tabourets.

En 1841 La paroisse avait envisagé la reconstruction de l'église mais trop endetté le projet sera remis à plus tard

Puis plus rien de très marquant jusqu'en 1844 où Monseigneur l'évêque vient en Visite pastorale à Notre Dame des Millières.

En 1849 On constate que le traitement du curé et de 850 francs mais on retire 50 francs pour la jouissance des treilles qui entoure la cure. L'église et le presbytère sont dans un état regrettable, ce que constate lors de sa visite l'évêque monseigneur François Marie Vibert.

Sous l'impulsion en particulier de Napoléon III et de son garde des sceaux Abbatucci qui est aussi ministre du culte, l'Empereur va permettre un large financement des travaux de réhabilitations des églises en France, qui avaient été maltraités durant la révolution. Les financements et les projets débutèrent dès 1852, mais il faudra attendre 1860 et le rattachement de la Savoie à la France pour voir se concrétiser par les faits la nouvelle politique impériale. Suite au décret impérial du 22 décembre Notre dame devient une succursale.

En 1861 les principaux faits d'actualités sont :

En Savoie Monseigneur Billet reçoit la barrette de cardinal des mains de Napoléon III.

Une nouvelle architecture est à la mode, Le 'néogothique', par un retour à l'esprit du gothique. Dans une recherche du beau, on agrandit l'espace intérieur, bien éclairé par des vitraux pour laisser passer à la fois la lumière et permettre au son de mieux se diffuser.

Après la période révolutionnaire, la foi retrouve de sa vigueur, le nombre des pratiquants ne cesse d'augmenter,

Il faut réellement refaire les planchers de l'église Cette tâche sera confiée à monsieur Machetti de Sainte Hélène en 1866. A souligner que la charpente du clocher a été rénovée la même année. Au village, les anciens sont attristés par le décès de notre prêtre le père Coutaz. On assiste à l'inauguration de la nouvelle église et tous les chrétiens sont présents lors de l'élévation de la croix de mission en face de l'église en 1868.

La société républicaine

Depuis la fin de la guerre de 1870 en particulier la reddition de Sedan et les mouvements de la commune, c'est l'église qui va supporter le poids de la défaite.

Heureusement, dans notre village le calme et le bonheur sont au rendez-vous.

La bonne entente entre la commune et l'église se confirme. Le 19 février 1871 les représentants du village décident d'allouer au sacristain un traitement de 150f.

Le 18 avril 1879 Notre Dame des Millières reçoit la Visite pastorale de Monseigneur Michel Rosset évêque de Maurienne, prince d'Aiguebelle, noble comte romain venant de la paroisse de Monthion, pour administrer la confirmation accompagné du chanoine Billet Martin vicaire générale et Guiguet François supérieur de Notre grand séminaire son secrétaire ainsi que Benjamin Grosse, curé de Monthion.

Le secrétaire :

« Après avoir traversé l'Hermettaz monsieur le maire se présenta pour accueillir l'évêque et sa suite avec quelques paroles de bienvenue, arrivé devant la chapelle de la commune monsieur le curé ainsi que les membres du saint sacrement leur souhaitent lui aussi la bienvenues.

La population rangée en procession défile devant les autorités. Devant le cortège se trouve les différentes confréries avec leurs bannières, de fortes détonations de boîtes ainsi que les carillons de l'église signalent notre arrivée.

L'évêque en entrant dans l'église se voit offrir l'eau bénite, puis on va s'agenouiller sur le prie dieu on commence par des prières et absoute pour les défunts de l'église à cause de l'éloignement regrettable ».

1880 Achat par mr le curé d'une bannière rouge de procession pour remplacer l'ancienne en lambeau pour une somme de 85 francs

A cette époque cette visite pastorale était considérée comme un événement majeur de l'histoire du village. Les relations entre la commune et le clergé se détériorent.

1881 La Fabrique nomme un officier de police chargé d'entretenir l'ordre dans l'église et pour poursuivre les délinquants.

En 1881 le 5 janvier lors du conseil de Fabrique de la paroisse qui s'est réuni en session extraordinaire au presbytère. Le but de la réunion a pour objet le salaire du clerc. Par une lettre en date du 5 juillet 1880 Monsieur Humbert, maire, prévient monsieur Nantet Dominique clerc-sacristain qu'à partir de ce jour son traitement ne sera plus financé par la commune et qu'il ait à prendre les mesures qu'il jugera pour assurer le paiement de ses services.

Le 27 novembre un arrêté du maire interdit toute quête dans la commune sous peine d'un emprisonnement de 6 mois. (Il faut savoir qu'en 1871 le maire avait prélevé 150 F sur le budget communal pour le traitement du sacristain et avait interdit les deux cueillettes qui se faisaient chez l'habitant car elles avaient l'inconvénient que le pauvre payait autant que le riche)

Le 31 novembre le clerc se présente devant monsieur le maire pour obtenir son mandat du second semestre 1880. Refus de monsieur le maire sans lui fournir de raisons. Le dimanche 2 janvier 1881, monsieur le curé accompagné de ses conseillers de fabrique prennent rendez-vous avec le magistrat pour pouvoir prendre connaissance de la délibération du conseil municipal qui supprime le traitement dont il est question. Refus de monsieur le maire. Toutefois sur une sommation faite par monsieur le curé en présence de témoins il finit par promettre de se rendre à la mairie le lendemain matin Le rendez-vous eut lieu mais le maire après réflexion déclara qu'il ne pouvait pas communiquer la délibération demandé. C'est en vain que monsieur le curé fit appel à la loi du 5 mai 1855. Le conseil de Fabrique dans son compte rendu déclare *« Voudrait-on par hasard s'attaquer à la religion ? »*

1903 le 17 mai (Le Progrès de Lyon) lettre adressé au gouvernement - Le conseil municipal de notre commune a envoyé au gouvernement de la République l'adresse suivante :

Les membres du conseil municipal de Notre-Dame-des-Millières (Savoie), réunis en séance, à l'unanimité, adressent au ministère du gouvernement de la République, et en particulier à M. Combes, le vénéré président du conseil, l'expression de sa respectueuse sympathie et de son profond dévouement.

Ils l'engagent à continuer courageusement son action de défense républicaine et de maintenir l'union de tous les francs démocrates, pour vaincre définitivement l'esprit de domination congrégationiste et cléricale, afin d'obtenir le plus tôt possible l'émancipation de la société civile, ce qui sera le vrai triomphe d'un peuple libre. Suivent les signatures au registre des délibérations

Pour copie conforme, le maire, signé : Gros

(Auteur de la recherche Maurice Gelbart) (www.eglise-etat.org/Levemasse)

Partout en France l'église représente la droite obscure, voir même la monarchie a travers les visages de certains de ses représentants. Les prêtres agissent maladroitement avec les personnes, l'atmosphère devient difficile dans les communautés Le lieu du conflit devient l'école qui est tenue par les curés. Pour les instits il faut crever l'abcès, car l'école des curés est dangereuse pour les petites consciences il n'y a pas de neutralité religieuse : l'instituteur deviendra l'ennemi du curé et la réciproque fut souvent vraie. Monseigneur Fodéré a supprimé le culte religieux dans notre paroisse, il l'a incorporée à celle de Sainte Hélène

1905 Vote de la loi de la séparation de l'église et de l'état par la chambre

Votants 574, pour 341, contre 233

En 1907. Après les divers problèmes financiers dus à la construction et des réparations diverses de ce bâtiment. La crise politique arrive à son apogée.

1907 En début d'année le maire exige le départ du prêtre du presbytère un procès est engagé le curé porte l'affaire en référé et gagne son procès en juin mais trois ans plus tard

1910 'La séparation de l'église et de l'état'.

Tous les biens de l'église étaient vendus (du 12 février 1910 au 26 avril 1911) On peut imaginer le désarroi des catholiques qui avaient tellement investit depuis des siècles dans leurs églises.

Selon la loi article 2 :

« *La république ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1 janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'état, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes, pourront toutefois être inscrites aux-dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles prisons* ».

Article : 12

«*Les édifices qui ont été mis à la disposition et qui en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes où au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêché, presbytères, séminaires) ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissent au moment où les dits édifices ont été remis aux cultes sont et demeurent propriétés de l'état, des départements et des communes* ».

Certains habitants de la commune profitent de ce nouvel ordre des choses pour prendre certains terrains appartenant à l'église celle-ci réagit en les menaçant d'excommunication

1913 Création d'un centre de bienfaisance avec les moyens financiers pris sur les biens de la fabrique

A Notre dame des Millières, on assiste à une baisse régulière de la pratique religieuse, ce que peut constater monsieur le curé Morard représentant du diocèse de Maurienne en 1927 au près de l'évêché de Maurienne et de son évêque monseigneur Auguste Grumel.

2 avril 1913 Constat effectué par le curé Morard
« L'église de la paroisse a besoin de beaucoup de réparations Pour ce qui concerne l'église, des réparations ont été déjà faites en 1912 à la toiture de la nef principale ; il reste encore des travaux à faire à la toiture des deux nefs latérales et au maître autel dont le bois tout vermoulu et toute en lambeaux. Le presbytère a besoin d'un crépissage complet et d'autres réparations importantes aux planchers de trois pièces et a presque toutes les fenêtres et volets. Pour ces diverses réparations, il y a la promesse de la part de la municipalité d'en exécuter quelques-unes, elles seront forcément limitées. Cette année-ci vu la modicité des ressources municipales.

Le cimetière a vu tomber sa grande croix depuis quelques années mais au moment de la visite pastorale une nouvelle croix y sera déjà plantée.

La fréquentation des catéchismes laisse un peu à désirer ; il est vrai que les villages sont très éloignés et les chemins pas toujours très sûrs.

Relativement on peut constater une légère amélioration alors même que les résultats ne soient pas très brillants. Le travail le dimanche est malheureusement trop fréquent en été et en automne et assez souvent à ces époques le curé se fait dans la triste nécessité de donner la permission de travailler à tout moment

Il y a un grand nombre de paroissiens qui ne remplissent pas leur devoir pascal. Les femmes pour un tiers et les hommes pour deux tiers. Par contre aux principales fêtes de l'année 50 ou 60 personnes s'approchent des sacrements, Des enfants au nombre de 30 ou 40 communient assez régulièrement tous les premiers vendredi à l'exception des mois d'hiver »

1927 a lieu la bénédiction des 4 cloches par le prêtre et l'évêque.

On reçoit aussi par abonnement, nos périodiques comme 'La couronne de Marie' qui exalte et anime la ferveur chrétienne, depuis 1860, et l'écho paroissial' créé dans les années 1900.

Par contre il n'y a pas eu de véritable conflit entre l'instituteur et le curé, comme à Bonvillard, les congrégations ont disparu il y a bien longtemps, l'Eglise a perdu un grand nombre de ses paroissiens et par manque de vocation, il y a beaucoup moins de prêtres. Première guerre mondiale, période douloureuse où de nombreuses familles perdirent l'un des leurs.

A la fin du conflit la mairie installera un monument pour honorer les victimes de la grande guerre, et l'église inscrira sur une plaque de marbre les noms de ceux qui sont morts pour la patrie.

Trente plus tard nous sommes de nouveau en conflit avec l'Allemagne et suite à la défaite de nos troupes nous subissons l'occupation allemande.

Notes :

L'opposition à l'église se confirme dans les grandes villes, Dans les 'unes' des hebdomadaires, on critique les représentants de l'église

Les syndicats ouvriers créés par l'industrialisation jettent toute leur force contre l'église.

Les ouvriers dès la fin de la première guerre mondiale n'ont plus le temps de venir à la messe le dimanche, soit ils sont fatigués et se reposent, soit ils s'occupent du potager familiale

Si une partie de la bourgeoisie anticléricale s'intellectualise, l'autre est indifférente au peuple et à la religiosité. Elle préfère prendre du bon temps en ville

L'après-guerre apporta les bienfaits de la modernité : Redémarrage de la machine industrielle, les mœurs et les habitudes avaient évoluées mais trop vite trop fortement abandonnant certains d'entre nous. Dans les années 1962 à 1965 Jean XXIII puis Paul VI finalisèrent le concile Vatican II. Sa modernité dans la recherche de l'œcuménisme était sans doute un grand pas fait vers les autres religions, mais la transformation de la liturgie en particulier créa en France un rejet d'une partie de l'église. Certains acceptèrent le fait, d'autres montrèrent leur hostilité.

La quasi-unanimité des évêques se rallièrent finalement au concile Vatican II quelques-uns s'en écartèrent.

'Notre Dame Fait la une de l'actualité '(nationale et même internationale)
Dans les années 80, la discorde arriva avec la scission de Mgr Marcel Lefèvre qui n'accepta pas les changements, en particulier l'abandon du latin dans la liturgie, la liberté religieuse et l'œcuménisme. Le conflit atteint son paroxysme dans notre village.

Polémique autour de la sépulture d'un prêtre.
Nous nous étendrons pas sur cette malheureuse affaire pour ne pas faire resurgir des douleurs qui ne sont toujours pas cicatrisées.
En effet Lors du décès de l'abbé Burdin un différend entre catholiques se manifesta entre les proches de monseigneur Lefèvre (intégristes) et les fidèles de 'Vatican II'. On peut dire que cet épisode de l'église a été l'un des plus malheureux de l'histoire de notre village.
1985 « *Jeudi soir s'éteignait à Notre Dame des Millières petite commune proche d'Albertville l'abbé Burdin, curé de la paroisse depuis 36 ans. Le brave abbé originaire de Maurienne était âgé de 81 ans,* " **Albert Eysseric, (directeur de l'agence du Dauphiné-Libéré à Albertville.**

Pour les lecteurs qui voudraient connaître la suite de l'article ils pourront le faire en lisant le livre **Frontenex D'hier à Aujourd'hui de Jean Marie Salenne.**

La nouvelle église avec rite traditionnelle s'installa définitivement sur la route de l'Ebaudiaz, elle porte le nom de la chapelle de la sainte famille avec comme prêtre Christophe Beaublat.

Personnellement Je préfère dire traditionaliste qu'intégriste. Si le dictionnaire dans ses définitions parle de traditionalisme dans le sens de l'attachement aux traditions, et l'intégrisme comme l'attitude de certains croyants qui au nom d'un respect intransigeant de la tradition se refusent à toute évolution. Le mot intégriste à l'heure actuel transmet un caractère belliqueux aux mots et à sa définition dans l'usage courant. Pour résumer 'intégriste' voudrait signifier terreurs, fanatisme ce qui ne serai pas justifié. Après les erreurs passées de part et d'autre, il est temps de tourner la page).D'ailleurs le pape Benoît XVI redonne un peu d'espoir pour tous en acceptant de s'ouvrir à la messe en latin sans revenir sur Vatican II.

Le père Odoric Burdin est décédé à l'hôpital d'Albertville âgé de 80 ans, aimé de tous les habitants de Notre Dame des Millières. Il était né à Lanslebourg (Maurienne).
Il faut souligner le fait, qu'il a rénové l'église en partie avec ses économies. Ce qui arrangea bien la commune.

Notre époque

1989 : Plantation du tilleul du bicentenaire de la révolution.

2000 : Jubilé de la chrétienté proposé par le Vatican.

La paroisse Sainte Claire fait partie de l'ensemble de haute Combe de Savoie comprenant 5 communes dont la nôtre Bonvillard, Sainte Hélène, Monthion, Grignon, 5 paroisses de 4110 habitants (**décrets synodaux de sept 2002 en 2005**)

2014 Participation à la nuit des églises

- Le tableau de la nativité de Marie a été inscrit au titre des monuments historiques en 2015

Fait à Notre Dame des Millières le 23/11/2014
par Abbatucci Charles René